

## COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL  
SEANCE DU 28 AOUT 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 6 procurations  
Date de la convocation : 22.08.2023  
Date d'affichage : 22.08.2023

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 28 AOUT 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit du mois d'Août, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 12 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. VANDEN DORPE – P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE - X. DUBOIS – F. BOULANGER – S. MOUVEAUX - J. TYBOU - G. DUBOIS  
6 Absents ayant donné pouvoir : P. ALLIOT – Y. HUTCHINSON - N. GUISLAIN à A. MARQUE – L. BASECQ à P. VANDEN DORPE – C. ANNAERT à C. LEFEBVRE – P. PACCOU à P. CAREY - P. JOURDAIN à J. TYBOU  
0 Excusés :

*Monsieur Guy DUBOIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire ouvre la séance : « Mesdames, Messieurs, chers élus, je vous propose d'ouvrir cette séance de conseil municipal du 28 août 2023. On va commencer par la désignation du secrétaire de séance qui suivant l'ordre de la liste sera Guy DUBOIS. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Guy DUBOIS soit désigné comme secrétaire de séance ? Je n'en vois pas, c'est donc acté. Mon cher Guy, tu peux procéder à l'appel. »

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL PAR Guy DUBOIS.

Yvan HUTCHINSON : « Le quorum est atteint, nous avons un conseil assez court, j'expliquais les raisons du positionnement de ce conseil, nous avons deux délibérations à prendre avant le 1<sup>er</sup> septembre. Pour démarrer la séance, je vous fais lecture de l'ordre du jour. »

Lecture de l'ordre du jour par Yvan HUTCHINSON

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juin 2023 – Elections sénatoriales**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juin 2023**
- 3. Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales**
- 4. Reprise de la voirie et des communes du lotissement de l'Allée Pierre de Rosimbos – Parcelle A2356 rue Roger Lecerf à Prêmesques**

5. Patrimoine communal – Cession de parties des parcelles rue Charles de Gaulle cadastrées A 3021, A2143, A3018, A3044, à titre gratuit à la Métropole Européenne de Lille
6. Attribution d'un Fonds de concours Transition Energétique et Bas Carbone du Patrimoine communal pour la réalisation du projet de rénovation globale de l'éclairage public
7. Désignation des représentant de la commune au SIVU pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants
8. Désignation des membres de la révision des listes électorales – Appel à membre volontaire
9. Questions diverses

Yvan HUTCHINSON : « Pas d'opposition sur l'ordre du jour proposé ? Très bien, je vous remercie, je vous propose donc de passer à la première délibération ».

### **2023 - 26 – Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 JUIN 2023 – Elections sénatoriales**

**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON :**

Yvan HUTCHINSON : « Il s'agit d'adopter le procès-verbal de la première séance du 9 juin 2023 qui nous avait permis d'élire nos grands électeurs dans le cadre des élections sénatoriales du 24 septembre prochain. J'imagine que vous avez tous lu attentivement le procès-verbal hier soir avant de vous coucher. Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de correction ? Qui l'adopte ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. ».

Délibération adoptée à l'unanimité

### **2023-27 – Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 JUIN 2023**

**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON :**

Yvan HUTCHINSON : « Il s'agit ici d'adopter le procès-verbal de la deuxième partie de notre conseil municipal du 9 juin dernier. Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de correction ? »

Sylvie VAN ECKE : « Oui, il y a juste une petite faute, je ne voulais pas laisser à Denis le fait de souligner une erreur parce qu'après il est montré du doigt, on dit que c'est le seul qui lit. C'est une toute petite faute, sans doute une faute de frappe : c'est service dans prestations de services, il est écrit prestations de servies, c'est prestations de services je pense. Je ne voulais pas qu'il soit montré du doigt donc je préfère faire la remarque avant qu'il ne la souligne. »

Yvan HUTCHINSON : « Donc eu égard à cette prise en compte de correction, page 22, si j'ai bien entendu, qui est favorable à l'adoption du procès-verbal de nos travaux du 9 juin ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. Les procès-verbaux sont adoptés ».

Délibération adoptée à l'unanimité

### **2023-28 – Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales**

**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Yvan HUTCHINSON : « Nous passons à la troisième délibération qui est la communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Je vais vous faire grâce du laïus mais l'idée est qu'à chaque fois qu'une décision est en application des délégations reçues par le conseil, et notamment ici concernant les marchés publics, il est légitime de donner l'information au conseil municipal composé des représentants des habitants. Les décisions prises sur les différents marchés que nous traitons, et en l'occurrence l'attribution d'un marché particulièrement stratégique en ce moment qui est le marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la ville pour une durée de 8 ans. Un marché a donc été lancé, il y a eu une commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 5 juin 2023 et le titulaire de ce marché est l'entreprise TPF Utilities. Le marché démarrera le 1<sup>er</sup> septembre 2023, c'est-à-dire

demain matin pour une durée de 8 ans. Il y a trois types de contrat qui sont sous P3. Le P1, c'est l'entretien, le P2, c'est le changement des pièces et le P3, c'est les grosses infrastructures ; Xavier, si j'ai dit une bêtise, tu peux compléter. Donc sur l'ensemble de ces marchés les montants sont pour la partie P1 donc l'entretien 307 704,68 € HT »

Arnaud MARQUE : « Le P1 ce sont les consommations ».

Yvan HUTCHINSON : « Oui, tu as raison, pardon, le P1, c'est la consommation d'énergie, P2, c'est l'entretien. Donc je reprends, sur le P1, consommation d'énergie : 307 704.68 € hors taxes soit 363 270.24 € TTC, sur le marché P2 77 704.52 € hors taxes soit 93245.42 € TTC et le P3 : 46 718.20 € hors taxes soit 56 061,84 € TTC soit un prix total sur le marché de 432 127.40 € hors taxes pour 512 577.50 € TTC. Vous voyez que ce sont des montants très importants, je rappelle que les prix sont révisibles chaque année via une formule de révision et que pour cette délibération, ce n'est pas un vote mais une communication que je vous fais. Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes d'explication complémentaires ? Nous avons été complet ? »

Florence BOULANGER : « Ce sont des montants annuels ? »

Yvan HUTCHINSON : « Non, c'est pour la durée du marché. Oui, si Arnaud devait déboursier 500 000 € par an, ça ferait mal ! C'est donc bien sur les 8 ans. Nous passons à la délibération suivante. »

### **2023-29 – Reprise de la voirie et des communes du lotissement de l'Allée Pierre de Rosimbos – Parcelle A2356 rue Roger Lecerf à Prêmesques**

**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Yvan HUTCHINSON : « Arnaud, je t'en prie »

Arnaud MARQUE : « Il s'agit de prendre une délibération pour reprendre dans le patrimoine de la commune les voiries qui n'y étaient pas notamment l'Allée de Rosimbos pour pouvoir ensuite les rétrocéder à la MEL. Le schéma est celui-ci : on doit d'abord les faire rentrer dans le patrimoine communal avant de les rétrocéder à la MEL. Ce serait dommage de pouvoir faire simple. Ces parcelles appartenaient toujours à la société qui avait fait le lotissement à l'époque la SARL AFL qui a été liquidée il y a une dizaine d'années, je crois en 2013. Là-dessus, il n'y a pas d'opposition y compris par le juge commissaire en charge de la liquidation judiciaire qui a donné un avis favorable pour le transfert au profit de la commune pour l'euro symbolique. Par contre, les coûts de cession seront à la charge de la commune.

Donc là il est demandé, au Conseil municipal :

- D'accepter la rétrocession des parcelles du lotissement de l'Allée Pierre de Rosimbos, parcelle cadastrée A2356 destinée à être intégrée dans la voirie communale par acte notarié ;
- De préciser que la rétrocession concerne la voirie du lotissement ainsi que toutes les parties communes et équipements annexes : trottoirs, espaces verts, réseau pluvial, éclairage public ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à la rétrocession de parcelles du lotissement « Pierre de Rosimbos » dont l'acte notarié ;
- De décider que la voirie du lotissement « Allée Pierre de Rosimbos » sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues est espaces publics dans le tableau de la voirie communale
- D'autoriser Monsieur le Maire à porter au budget primitif 2023 les crédits nécessaires pour régler les frais notariés relatifs à ce dossier.
- Et enfin :
- D'autoriser Monsieur le Maire, une fois l'acquisition effective à entamer les démarches pour la cession de ladite voirie à la Métropole Européenne de Lille »

Christine LEFEBVRE : « Donc pour ce qui est espace vert, tout ça, ça va être entretenu par qui alors ? »

Arnaud MARQUE : « Allée de Rosimbos ? ».

Christine LEFEBVRE : « Les gens derrière chez moi, devant toutes les maisons, il y a une petite bande de terrain sur laquelle ils mettent des fleurs ou des sapins, qu'ils entretiennent. Qui va entretenir cela ? »

Arnaud MARQUE : « Cela rentre dans le giron de la commune si ce dont tu parles est bien sur le domaine public et non pas privé, c'est la commune qui va devoir l'entretenir. »

Christine LEFEBVRE : « Si tant est que c'est repris. »

Arnaud MARQUE : " Les espaces verts, ça reste à la charge des communes. On va procéder la voirie à la MEL."  
Yvan HUTCHINSON : " Quand il y a une rétrocession, il y a une partie voirie c'est les espaces verts, c'est du domaine communal. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur cette délibération ? Oui Julie ?"

Julie TYBOU : " Vous avez écrit qu'il faut "Autoriser Monsieur le Maire à porter au budget primitif 2023 les crédits nécessaires, il va falloir faire un crédit pour payer ?"

Arnaud MARQUE : "Non, les crédits ce sont le budget".

Julie TYBOU : " D'accord"

Yvan HUTCHINSON : " Non, on ne va pas faire un prêt"

Julie TYBOU : " J'allais dire, c'est combien les frais ?"

Sylvie VAN EECKE : "Ce sont des frais notariés"

Arnaud MARQUE : "Il va y avoir un coût, il faut les crédits pour financer ce coût, il faut donc créditer une somme au budget pour couvrir ce coût."

Julie TYBOU : "Je n'avais pas compris comme ça."

Arnaud MARQUE : "Non, non, on ne va pas faire d'emprunt."

Stéphane MOUVEAUX : "C'est un terrain qui est déjà borné"

Arnaud MARQUE : " C'est la voirie. En effet, c'est déjà cadastré."

Yvan HUTCHINSON : " Il y a un géomètre ?"

Stéphanie GELOEN : "Non, il n'y a pas eu de géomètre. Après la Mel a son géomètre, ce sont eux qui prennent en charge comme pour la voirie. Après, c'est un dossier qui est assez complexe et ça fait longtemps qu'on est dessus. C'est suite à un trou dans la chaussée qu'on s'est rendu compte que la voirie était toujours à la charge de l'ASL, que l'ASL n'existe plus. En fait, on s'est trompé de procédure à un moment. La MEL nous a demandé de faire une procédure sans bien ni maître mais Les rétrocessions sans bien ni maître ne concernent que les immeubles pas la voirie. Il a fallu interpeller tous les riverains, faire un courrier. On a reçu toutes les lettres. Ça fait 2 ans. Maintenant, on peut délibérer pour rétrocéder cette voirie, et on va pouvoir faire les travaux nécessaires parce qu'il y a quand même un danger par rapport au trou. "

Yvan HUTCHINSON : "Vous voyez même un sujet ou entre guillemets, il y a un risque d'accident qui est quand même identifié depuis longtemps, ça fait 2 ans qu'on est dessus. Ce n'est quand même pas génial."

Sylvie VAN EECKE : " Et s'il y avait eu un accident ? C'était la responsabilité de qui ?"

Yvan HUTCHINSON : "Pas nous"

Stéphanie GELOEN : " L'ASL n'a plus d'existence juridique"

Pascal VANDEN DORPE : " Des colotis"

Arnaud MARQUE : "A pas de chance"

Sylvie VAN EECKE : " La faute à pas de chance, je suis d'accord avec toi, mais en attendant. Qui va prendre en charge ?"

Stéphanie GELOEN : "Et après c'est là qu'est toute la problématique parce que ça a été porté à la connaissance du maire donc tu ne peux plus dire que tu ignores le danger. Aussi, on a matérialisé le danger. On a fait les demandes auprès du propriétaire et c'est là qu'on s'est rendu compte que l'ASL n'avait plus d'existence mais à partir du moment où ça a été porté à la connaissance du maire... En fait, il n'y a pas de propriétaire, cela incombe au maire. Il doit se substituer pour en tout cas faire en sorte que le danger n'existe plus. Un immeuble, ça aurait été plus facile à la limite. Là, c'est une voirie."

Yvan HUTCHINSON : "D'autres demandes ? Rien qu'autour d'une délibération, beaucoup de questions se posent, c'est bien. Comme ça, on éclaire le débat. Je peux soumettre au vote la délibération ? Qui est favorable. Qui s'abstient, qui vote contre ? Je vous remercie."

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**2023-30 : Patrimoine communal – Cession de parties des parcelles rue 3021, A2143, A3018, A3044, à titre gratuit à la Métropole Européenne de Lille****Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Yvan HUTCHINSON : “Arnaud, tu as toujours la parole.”

Arnaud MARQUE : “Donc là ce sont effectivement des parcelles qui se situent le long de la rue Charles de Gaulle qui ont fait l'objet des derniers aménagements qui viennent d'être faits. Afin de régulariser les choses, la MEL Nous demande de leur céder à titre gratuit ces 4 petites parcelles :

La A 3021 qui est située entre le parking de la boulangerie et la première haie de maison.

La A2143 c'est le parking en fait.”

Yvan HUTCHINSON : “ Tu veux projeter peut-être ?”

Stéphanie GELOEN : “les plans ont été fournis ».

Arnaud MARQUE : “ Et après l'A3018 et l'A3044. Compte-tenu de la nature du terrain et s'agissant de l'aménagement de l'espace public avec transfert de responsabilité et d'entretien à la Métropole Européenne de Lille, cette cession sera consentie à titre gratuit. Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession à titre gratuit, par la Ville, des parcelles cadastrées A3021 pour 89m<sup>2</sup>, A 2143p pour 347m<sup>2</sup> et A3018 pour 11m<sup>2</sup> et A3044 pour 177m<sup>2</sup> à la Métropole Européenne de Lille ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes définitifs et tous les actes afférents conclus avec la Métropole Européenne de Lille.

Sylvie VAN EECKE : “ Moi, j'ai juste une petite remarque. Je trouve dommage de demander à la mairie de céder à titre gratuit après qu'ils ont fait des travaux. Ils connaissaient l'emprise au sol de leurs travaux, est-ce que ce n'était pas plus judicieux de demander d'abord ?”

Pascal VANDEN DORPE : “Je vais y répondre. Ça aurait fait une perte de temps pour l'exécution des travaux, donc ils nous ont fait confiance. Parce que si on avait voté ce soir contre, ça aurait été un problème.”

Yvan HUTCHINSON : “Au-delà de ça, il y a une autre raison pratique, Pascal, c'est que les tracés peuvent changer à un moment et du coup, l'emprise au sol est matérialisée, elle change à un moment ; imagine qu'on ait fait une action chez un géomètre, une première session en conseil municipal et que finalement, pour des raisons de contraintes techniques, une canalisation ou n'importe quoi, la MEL change de nouveau son tracé, on est reparti comme en 40, si je puis dire et on refait toute la démarche. Tu as raison, c'est qu'une régularisation a posteriori qui est plutôt pragmatique.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? Qui est favorable ? qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie”.

**Délibération adoptée à l'unanimité****2023-31 : Attribution d'un Fonds de concours Transition Energétique et Bas Carbone du Patrimoine communal pour la réalisation du projet de rénovation globale de l'éclairage public****Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Yvan HUTCHINSON : “ Arnaud je t'en prie !”

Arnaud MARQUE : “Suite à la sollicitation de la MEL pour bénéficier de ce fonds de concours transition énergétique et bas carbone pour financer une partie de la rénovation de l'éclairage, on a eu un l'octroi de cette aide financière pour un montant de 103 728.40 €. Maintenant, on doit confirmer qu'on les veut bien.”

Yvan HUTCHINSON : “Qui a une question à cela ?”

Sylvie VAN EECKE : “ C'était le montant qui avait été demandé, il n'a pas été modifié entre-temps.”

Arnaud MARQUE : “Oui, c'est le même montant. Mais au début, on espérait plus. Mais en cours de route, c'est le montant qui a été ressorti.

Sylvie VAN EECKE : “ Oui, il me semblait.”

Arnaud MARQUE : "Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL."

Après délibération, les membres du conseil municipal doivent décider :

- D'accepter le fonds de concours d'un montant de 103 728.40 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Yvan HUTCHINSON : " Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?"

Pascale CAREY : " C'est versé sous quel délai ce genre de subvention ?"

Stéphanie GELON : "c'est quand on a terminé les travaux et qu'on a envoyé le décompte global et définitif du marché. Donc on espère cette année."

Yvan HUTCHINSON : "Mon cher Xavier ? On en est où sur ce dossier ? Tu peux faire un point ?"

Xavier DUBOIS : " J'ai demandé qu'on ait une réunion ici rapidement pour qu'on puisse refaire le point parce que moi j'ai fait une liste de toutes les choses qui ne vont pas, assez précises d'ailleurs."

Yvan HUTCHINSON : " Très bien. Sinon, au niveau du déploiement lui-même, on en est où ?"

Xavier DUBOIS : "Il y a à peu près la moitié des armoires qui ont été remplacées. Donc il y a encore la moitié qui reste à faire. Après, il y a encore pas mal de choses à faire au niveau communication en cas de panne, et ça, ça rentre dans l'entretien dans le cadre du marché. Ils font cela tous les mois. Mais le problème, c'est qu'il faut faire absolument cette réunion parce que la dernière réunion qu'on a eue, c'était fin juillet. Et là, on n'a pas eu de nouvelles et comme je ne peux pas passer directement par l'entreprise, il faut passer par le bureau d'étude pour les travaux."

Yvan HUTCHINSON : "Oui, c'est normal. Donc la moitié des armoires sont encore à faire. Et au niveau des mâts ? Où en est-on ?"

Xavier DUBOIS : "Donc au niveau des mâts, il y a des lampes à changer, il y a des appareils d'éclairages qui ont été posés provisoirement comme par exemple rue des Ecoles, rue Pasteur aussi. Il n'y a pas mal de choses à finir. J'ai fait une liste assez détaillée. C'est pour cela que j'ai demandé une réunion le plus rapidement possible. Dès que le bureau d'étude sera rentré, parce que j'ai eu un message du bureau d'étude comme quoi il est en vacances."

Guy DUBOIS : "Les socles des mâts ?"

Xavier DUBOIS : "Ça, c'est un moindre mal. Ça, ce n'est pas grave. Je peux comprendre que l'entreprise ne fasse pas 50 cm<sup>2</sup> de macadam pour reboucher. Ça va être fait à la fin, tout en même temps ».

Guy DUBOIS : "Enfin, il ne faut pas l'oublier !"

Yvan HUTCHINSON : " Non, non, c'est prévu, Guy. Ça fait partie des réserves que nous avons à soulever."

Xavier DUBOIS : "Ça fait partie de ma liste."

Arnaud MARQUE : "Je me demande s'il n'y en a pas qui ont déjà été faits. Je vois par exemple sur Marguerite de Flandre j'ai l'impression qu'ils ont été faits. Mais j'ai peut-être mal vu, je vérifierai."

Xavier DUBOIS : "Après, il y a des lampadaires à changer, par exemple ici sur la place. Il y a pas mal de choses à revoir."

Yvan HUTCHINSON : "Donc l'intérêt des propos de Xavier, c'est qu'il faut clôturer le tout, lever des réserves, donner le décompte global du marché, et après ça, la signature de la Convention avec la MEL, je la ferai avant. Mais le déblocage de l'argent se fera à l'issue."

Sylvie VAN EECKE : "Sachant que rue Pasteur, comme ils vont refaire les trottoirs, voirie, assainissement, etc. Ils vont être refaits directement".

Xavier DUBOIS : "Ça va être refait en même temps".

Sylvie VAN EECKE : "Donc ce n'est pas l'entreprise qui va le faire".

Xavier DUBOIS : " Là, il n'y a qu'un problème de lampe. Apparemment, j'ai eu un message comme quoi ils ont récupéré du matériel."

Yvan HUTCHINSON : "Voilà c'était une délibération sur le montant du Fonds de concours et de ce fait, on a fait un petit point sur l'éclairage public. Ça avance quand même globalement bien même s'il y a toujours un petit bout de chemin à faire sur la dernière ligne droite."

Sylvie VAN EECKE : "Mais on attend toujours le 2e fonds de concours ? normalement, on avait demandé 2 fonds de concours sur ce sujet-là ?"

Stéphanie GELOEN : "On a la DETR et on a le Département"

Yvan HUTCHINSON : "la DETR c'est l'Etat, on a le département et on a le fonds de concours de la MEL. On fera un point global sur le reste à financer pour la commune ».

Arnaud MARQUE : "J'ai justement reposé la question à Stéphanie. On n'a rien payé encore. C'est étonnant, ils ont de la trésorerie."

Stéphanie GELOEN : "Je réclame à chaque réunion les situations, mais on ne les a pas."

Yvan HUTCHINSON : "On revient sur accepter le montant. Est-ce que vous êtes d'accord ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie pour la transition énergétique. Nous changeons d'univers et passons aux animaux errants."

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **2023-31 : Désignation des représentant de la commune au SIVU pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants**

**Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE**

Pascal VANDEN DORPE : "On en avait parlé au dernier Conseil ou en fin d'année, on avait adopté notre périmètre et notre adhésion à ce SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique). C'est un article du code rural qui oblige chaque commune à avoir une fourrière. Ces exigences ont découlé à la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique composé de communes des territoires de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault.

Par délibération n°40 du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal de Tourcoing a sollicité la création du SIVU pour la gestion de la fourrière pour animaux errants et a validé les projets de statuts afférents. Cette demande, initiée par la Ville de Tourcoing, constitua la première étape de la création du futur SIVU.

Par suite, le Conseil Municipal de Tourcoing a approuvé par délibération la rédaction de l'arrêté de périmètre, édicté par le Préfet du Nord en date du 17 janvier 2023 et notifié à chaque commune concernée, ainsi que les statuts annexés.

Ayant obtenu la majorité requise, soit par approbation expresse des Conseils Municipaux concernés, soit par silence de ces derniers dans un délai de trois mois suivant la notification de l'arrêté préfectoral susvisé, le Préfet du Nord a acté la création du syndicat intercommunal à vocation unique par arrêté Préfectoral du 20 juillet 2023.

A la lettre des dispositions de l'article 6 des statuts du SIVU pris en application des articles L. 5211-7, L. 5211-8, L. 5212-6 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de Prêmesques doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi ses membres. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative."

Yvan HUTCHINSON : "Nous n'irons pas jusque-là, je pense."

Pascal VANDEN DORPE : "En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Par dérogation, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Chaque délégué disposera d'une seule voix au sein du comité syndical et devra siéger au comité syndical. Le mandat des délégués à la même durée que le mandat municipal.

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°40 du 5 décembre 2022 portant création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour la création et la gestion des de la fourrière pour animaux errants ;

Vu l'arrêté préfectoral de périmètre du 17 janvier 2023,

Vu la délibération n°2023-13 du conseil municipal de Prêmesques du 27 mars 2023 portant approbation de l'arrêté préfectoral de périmètre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2023 relatif à la création du SIVU ;

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal d'élire le ou la délégué(e) titulaire et suppléant(e) pour le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants".

Arnaud MARQUE : « Animaux errants, ce sont tous les animaux ou ce ne sont que les chiens et chats ? »

Pascal VANDEN DORPE : "Ce sont tous les animaux."

Arnaud MARQUE : "Ça marche aussi pour les boucs ?"

Yvan HUTCHINSON : “Les boucs sont concernés également. J'allais vous proposer d'abord, qui est candidat titulaire ? Pascal est candidat. Très bien.”

Pascal VANDEN DORPE : “ Il me faut une suppléante.”

Yvan HUTCHINSON : “Qui est candidat pour être suppléant ? Il faut respecter la parité. Ce serait bien que nous montrions l'exemple.”

Sylvie VAN EECKE : “Il y a beaucoup de réunions ?

Pascal VANDEN DORPE : “Une réunion par an.”

Yvan HUTCHINSON : “ Donc Pascal VANDEN DORPE et Sylvie VAN EECKE. Est-ce que vous voulez voter à bulletin secret ou à main levée ? À main levée ! Qui est favorable au couple Pascal et Sylvie. Qui s'abstient, qui vote contre ?”

Sylvie VAN EECKE : “ J'aurais tout le temps pour te poser des questions sur les espaces verts.”

Pascal VANDEN DORPE : « Sur les animaux errants qui sont peut-être dans les espaces verts aussi.”

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Yvan HUTCHINSON : “ Il nous reste une délibération à voter qui a été rajoutée aujourd'hui suite à l'interpellation de la préfecture, et, qui concerne la désignation des membres de la révision des listes électorales ».

### **2023 – 32 – Désignation des membres de la révision des listes électorales – Appel à membre volontaire**

#### **Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Yvan HUTCHINSON : “ Les listes électorales doivent être toilettées, si vous me permettez l'expression régulièrement, pour les nouveaux arrivants, pour les radiations, les déménagements et bien évidemment les décès. Tout cela est encadré par une commission dont on vous propose aujourd'hui de désigner les membres. Je rappelle que la commission de contrôle a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Par exemple ça peut arriver qu'un jeune qui a plus de 18 ans, quitte le foyer sans mais souhaite conserver sa résidence principale avec ses parents sans et souhaite toujours voter dans la commune. Donc toutes ces questions-là sont examinées dans le cadre de la Commission.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, on n'en parle pas puisque nous sommes plus nombreux. Avec une seule liste représentée au conseil municipal la commission de contrôle est composée de 3 membres.

Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;

Il y a 2 autres Prémésquois :

- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet d'arrondissement ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Il est précisé que le conseiller municipal qui accédera à la commission de contrôle des listes électorales ne peut pas être le maire ou un adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Les conseillers municipaux sont pris dans l'ordre du tableau. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle de révision des listes électorales.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Prochaine étape en 2026.

La commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

Nous ne sommes pas en année électorale, ah si, il y a les Européennes ».

Stéphanie GELOEN : “ Mais ce ne sont pas les mêmes électeurs. Pour les sénatoriales, ce sont les grands électeurs.”

Pascale CAREY : “Mais on parle des Européennes.”



Stéphanie GELOEN : "Mais ce sont des grands électeurs qui ont été désignés par de révision de la liste électorale pour les sénatoriales."

Yvan HUTCHINSON : "Non mais je parlais des élections européennes."

Stéphanie GELOEN : "Ah mais ce n'est pas cette année."

Pascale CAREY : " C'est l'année prochaine."

Yvan HUTCHINSON : "2019, les dernières, donc, c'est l'année prochaine en 2024, c'est tous les 5 ans. Excusez-moi.

Qui est candidate ou candidat ? Il s'agit d'une réunion par an en mairie. Des recours par les habitants, on n'en a jamais eu en dehors des révisions générales. Et lors de la révision générale, on balaye toutes les remarques qui nous sont faites et on valide ou on invalide la décision ».

Sylvie VAN EECKE : "Moi je veux bien. Profitez aujourd'hui je suis ouverte."

Yvan HUTCHINSON : " Bravo Sylvie, merci."

Stéphanie GELOEN : "Pierric te remerciera."

Yvan HUTCHINSON : "On vote à main levée ?"

Stéphanie GELOEN : "Si personne d'autre n'est candidat, c'est de facto Sylvie ».

Yvan HUTCHINSON : " Félicitations Sylvie et merci encore d'avoir accepté."

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Yvan HUTCHINSON : "Nous avons épuisé l'ordre du jour du conseil municipal, s'ensuivent les questions diverses. Comme vous le savez depuis quelque temps, nous avons pris l'habitude de demander si des habitants ont des questions à nous formuler au préalable du Conseil. Nous avons eu une demande. Je vais vous en faire lecture.

"Suite à votre avis concernant les questions que nous pouvons poser lors de votre réunion du 28 août 2023, je me permets de revenir sur les inondations du 20 juin dernier déclarées en catastrophe naturelle. Je parle en mon nom et en celui de ma voisine" et je tairai bien évidemment les noms qui sont précisés dans ce mail.

Toutes les deux nous avons subi de gros dégâts dans nos maisons situées rue du Retour, devant la bibliothèque

Les experts sont passés, les devis envoyés, les travaux sont en cours. Dans cette histoire, nous y serons de notre poche, car d'office une franchise de 380 euros est appliquée, et ensuite la vétusté.

L'eau n'est pas arrivée par la rue du retour, mais par d'autres voies.

Nous estimons être en droit de savoir ce qu'il s'est passé, où est la faille ? d'où est partie la saturation des sols.

Sur ce sujet, nous avons donc eu une réunion avec les services de la MEL la semaine dernière, mon cher Pascal, très intéressante. Nous avons demandé après la catastrophe une réunion, encore une fois, le sujet hydraulique est un sujet métropolitain. On a demandé que la MEL fasse à un état des lieux. Je vais être un peu long sur cette réponse. Mais il y avait beaucoup d'idées préconçues selon lesquelles, par exemple, les fossés étaient mal entretenus. Il n'y a pas de fossé jusqu'à preuve du contraire rue du Retour, ça n'a pas empêché les inondations. Il y a plusieurs phénomènes tels que la topographie de la ville. Nous sommes une ville qui a tendance à être en pente douce. Par exemple, nos voisins de Capinghem qui sont sur le point le plus haut n'ont rien eu, l'eau a coulé. Mais la raison majeure de ces inondations, c'est une pluie centennale. On n'a pas connu de précipitation comme cela depuis 100 ans. Il est tombé 3 mois de précipitation en 1h30 ».

Pascal VANDEN DORPE : "Entre 100 et 150 millimètres."

Yvan HUTCHINSON : "ce sont des records absolus. Donc même si les fossés sont bien curés, même si tout va bien au niveau de notre réseau d'assainissement, quoi qu'il arrive, aucun territoire n'est en capacité d'absorber des pluies diluviennes comme ça. Ça, c'est le premier point. Le 2e point, il y a quand même des points de faiblesse dans notre réseau d'assainissement. Ils ont été localisés par la MEL. Il y aura un programme de travaux spécifiques dont les premières pistes vous ont été signifiées dans le rapport que je vous ai transmis dans la foulée de cette réunion. Et surtout aussi un point majeur, il faut resensibiliser les agriculteurs. Pourquoi ? Vous avez remarqué que les agriculteurs tracent des sillons de labourage pas toujours dans le bon sens."

Florence BOULANGER : "Il n'y a pas que cela."

Yvan HUTCHINSON : "Oui, il n'y a pas que cela mais ça joue quand même fort. Quand tu as un champ en pente avec de la terre dure comme de la pierre quasiment avec l'eau, ça fait juste des rigoles. Ça circule à très très grande vitesse. Pendant des semaines, la chaussée est restée d'une couleur un peu rougeâtre. Ça, ce ne sont pas nos égouts qui ont débordés. C'est bien les agriculteurs. La MEL nous alerte en disant qu'un certain nombre de fossés ont pu être rebouchés par moment de manière un peu induite. C'est une pratique qui a toujours existé mais sur laquelle il

faut être particulièrement vigilant. Si on rebouche un fossé, on bloque un cours d'eau, l'eau va s'infiltrer ailleurs. Il n'y a pas de miracle. Donc on a ce rapport délégué au GEMAPI, le maire de Wavrin, Alain BLONDEAU. On va regarder ce que la MEL est capable de mobiliser comme budget sur ces différents spots qui sont à risque. Parce qu'évidemment, l'idée, c'est que ça ne se reproduise pas. Il y a également des préconisations qui sont faites par les services métropolitains pour protéger les habitants qui sont "les plus à risque" par rapport aux zones les plus humides, les plus inondables. Ça aussi, je voulais vous suggérer ce soir au fort de ce rapport de la métropole, je trouverais assez normal qu'on propose aux habitants les plus touchés par ces inondations ; de les revoir ici en salle du Conseil municipal ou en bas, en salle des mariages de leur présenter les résultats des travaux de la MEL et de les sécuriser sur le sujet."

Florence BOULANGER : "Et au niveau des agriculteurs, on va envisager quoi ?"

Yvan HUTCHINSON : "Alors il y a 2 procédures. Il y a une procédure sur laquelle la mairie et la MEL est à l'initiative. Ça peut prendre du temps. Il y a une autre procédure qui vous a été suggérée par la MEL et que l'agriculteur s auto saisit. Les différents champs qui ont posé problème sont repérés sur la carte. Donc, on les connaît. On connaît de facto les propriétaires, les exploitants. S'il se saisit lui-même d'une interrogation sur son espace, à ce moment-là, c'est la chambre régionale d'agriculture qui rentre en jeu, qui va proposer des financements et des méthodes d'amélioration. Donc notre idée aussi, il faut bien évidemment sécuriser les habitants sur le sujet mais c'est aussi de revoir les agriculteurs très vite. En les interpellant sur les tracés du sillon et d'une, et si les fossés ont été indûment rebouchés leur demander pourquoi ? Et puis surtout leur demander de faire le nécessaire avec la chambre régionale d'agriculture.

Rue du retour, par exemple, vous connaissez les champs de maïs qu'il y avait en plein milieu ? Au Conseil municipal, on ne dénomme personne. Quand je me suis rendu sur place à 21h00, la topographie du champ est vraiment importante, ça va directement sur le trottoir. Ça a inondé les personnes qui habitent en face et en proximité. C'était imparable.

Donc il y a plusieurs méthodologies il y a par exemple les sacs de sable. Il y a des nouveaux outils qui font des barrages à l'eau. Et la MEL est en train d'en tester quelques-uns. J'ai dit qu'on était intéressé, Pascal ».

Pascal VANDEN DORPE: "Il s'agit d'espèces de boudins."

Yvan HUTCHINSON : "En effet, ce sont des systèmes de boudins. Pourquoi pas ? S'il faut regarder à une mutualisation entre communes pour disposer de ce type de matériel, on y réfléchira. Parce que là, la violence a été telle que pour faire face à ce moment-là. Et pourtant, je peux vous dire on peut râler de temps en temps sur la réactivité des services de la MEL, en tout cas-là, les unités techniques qu'on n'a pas cessé d'avoir pendant les 24 h ont été très très réactives."

Pascale CAREY : "Mais là, ça repose sur la bonne volonté des agriculteurs ? Est-ce qu'on a quelques leviers ?"

Yvan HUTCHINSON : "On va dialoguer mais fermement. Parce que là, ça a eu des conséquences assez dramatiques."

Florence BOULANGER : "Ça va être un dialogue de sourds."

Pascal VANDEN DORPE : "Non, non. Ils ont un représentant sur la commune. J'ai pris un contact avec lui."

Florence BOULANGER : "Ils sont persuadés que c'est parce que les fossés sont mal entretenus du côté d'Houplines. Et que ça a débordé dans leurs champs. Mais ça, ça n'est pas vrai."

Yvan HUTCHINSON : "Ca n'est pas vrai. "

Florence BOULANGER : "Pas cette année, mais l'année précédente, je t'avais interpellé. Les remorques de terre qui sont arrivées de Capinghem devant chez moi, ils en ont étalé, je ne sais pas combien."

Pascal VANDEN DORPE : "Il n'y a pas que cela, il n'y a pas que les inondations, il y a le mauvais entretien des trottoirs, des caniveaux, des routes."

Yvan HUTCHINSON : "Donc ce n'est pas un argument qui est recevable. L'équipe qu'on a vu la semaine dernière, avec Pascal, qui est très compétente ; nous a dit qu'il ne faut pas se laisser embobiner. Ce n'est pas du tout ça le sujet. Il y a avant tout les sillons et des labours qui doivent être bien traités en amont.

Donc je vous propose, je ne sais pas si c'est de bon aloi, de faire une réunion avec les habitants qui ont été touchés par les inondations au mois de juin."

Julie TYBOU : "Là, on parle des agriculteurs tout ça. Mais concernant les pompiers, c'est quoi ou qui donne les moyens aux pompiers ?

Arnaud MARQUE : "Le département"

Julie TYBOU : "Lorsqu'ils viennent à 23h, nous dire qu'ils ont 2 pompes de relevages pour tout le secteur. Ils ne risquaient pas d'aller bien loin vu l'état des dégâts. Donc moi je pense qu'il faut peut-être déjà les équiper ces pompiers."

Yvan HUTCHINSON : "Alors attention aussi. Les pompiers c'est le département, c'est le SDIS : Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours. Ça c'est une compétence départementale de protéger les habitants. Ce n'est pas en fait de faire du pompage."

Julie TYBOU : "Non mais à 23h00 du soir, je n'avais plus de courant ».

Yvan HUTCHINSON : "Non, mais je sais. Mais le premier réflexe des gens, ça a été d'appeler les pompiers. Les pompiers sont là pour sauver des gens. Au même titre que s'il y a le feu, ils sont d'abord là pour te sauver et après l'incendie, quelque part, on va voir après. C'est la même chose. Là, ils étaient vraiment mobilisés sur des cas, parce que là, il y a quand même eu des cas un peu chauds."

Pascal VANDEN DORPE : "Ils l'ont fait rue de la bleue. Mais ils se sont aperçus que l'eau revenait dans les habitations".

Yvan HUTCHINSON : "Mais il y en avait tellement là."

Julie TYBOU : "Le problème, moi personnellement, je m'en suis débrouillée, c'est la maison. Mais je me dis, imaginons qu'une personne âgée, on lui dise, ce n'est pas grave. On parle de civilité, d'aider les gens. On ne dit pas, c'est chacun pour sa peau."

Yvan HUTCHINSON : "Alors on n'a pas eu de drame. Il y a eu une superbe entraide entre les habitants. Tous ceux qui pouvaient circuler avec des pompes et cetera dès que les précipitations se sont terminées, sont allés les uns chez les autres. Il y a eu un superbe mécanisme de solidarité. Mais effectivement, les pompiers, a priori, ce n'est pas leur mission première ce soir-là."

Julie TYBOU : "Mais est-ce qu'il est possible peut-être d'équiper la mairie ? Avec une aide financière départementale ? D'avoir des pompes si jamais les gens sont embêtés qu'ils puissent venir en chercher. Parce que c'était compliqué là."

Yvan HUTCHINSON : "Alors Le moment où ça se précise, tu ne peux pratiquement pas circuler. Donc malheureusement tu es condamné à prendre l'inondation. Puisque de toute façon tu n'aurais même pas pu sortir de chez toi. Tu n'aurais pas pu venir en mairie ? Ou inversement ? Donc c'est compliqué."

Pascal VANDEN DORPE : "Prêmesques était coupé du monde".

Yvan HUTCHINSON : "C'est quantifié. Le risque annuel de ce type de précipitation c'est facile à retenir c'est 1%."

Julie TYBOU : "Oui, je suis d'accord. Mais dans la région Nord-Pas-de-Calais, les inondations, on en a encore assez régulièrement."

Yvan HUTCHINSON : "On avait eu un épisode en 2016. Si ma mémoire est bonne."

Pascal VANDEN DORPE : "2016, 2018 aussi."

Yvan HUTCHINSON : "Mais ce n'était pas à ce niveau-là."

Julie TYBOU : "Mais les inondations, moi maintenant, à chaque fois qu'il pleut, je stresse."

Yvan HUTCHINSON : "Il y a eu un gros orage l'autre jour, je vous avoue que je n'étais pas super serein. Est-ce qu'il y a de la part du Conseil des informations, des questions diverses ?"

Julie TYBOU : " Il n'y a pas mal de gens qui m'ont demandé ce qu'il se passait à Horseland cet été. Lorsqu'il y a eu pas mal de choses qui se sont faites dans Horseland. Je pense qu'ils ont coupé des arbres, je ne sais pas ce qu'ils ont fait. Il y avait pas mal de bruit dans la zone. C'était bien à l'intérieur."

Yvan HUTCHINSON : "Alors premièrement, il y a des chevaux qui sont enfin arrivés sur le site. Pascal en a dénombré une vingtaine. Il devrait y en avoir d'ici la fin du mois une trentaine. Il démarre l'activité équestre petit à petit. À cette occasion, le propriétaire, lors d'une visite que nous avons faite avec les services d'urbanisme de la MEL pour voir l'avenir du site puisque je vous le rappelle, que lors du dernier conseil municipal du 9 juin nous avons voté une proposition de classement des bâtiments pour un usage économique plus souple. Donc, à cette occasion, le propriétaire nous a dit qu'il ferait un certain nombre de travaux pour dégager certains accès et rafraîchir."

Julie TYBOU : "Mais est-ce qu'il va faire passer quelqu'un pour vérifier qu'il n'y a pas des arbres à couper ?"

Yvan HUTCHINSON : "Je ne sais pas. On doit se revoir théoriquement début septembre pour parler du dossier de classement des bâtiments. Depuis, à part m'avoir prévenu de l'arrivée des premiers chevaux mais il l'avait fait au mois de juin, je n'ai pas eu de nouvelles durant l'été."

Julie TYBOU : "En tout cas, il y a eu pas mal de mouvements pendant cet été."

Yvan HUTCHINSON : "Il y aura de la présence de plus en plus sur le site : des palefreniers."

Pascal VANDEN DORPE : "Je pense qu'il réaménageait des pistes ou des enclos pour les chevaux."

Julie TYBOU : "Mais on voit que près de la route, le terrain n'est pas entretenu."

Pascal VANDEN DORPE : "On l'a mis en demeure sur les branches."

Yvan HUTCHINSON : « Oui, ça par contre, on l'a fait."

Julie TYBOU : "Là, je pense même qu'il y a un nid de frelons. Parce que moi, tous les soirs, j'ai une quinzaine de frelons sous mon porche. On a bien regardé chez nous s'il n'y avait pas un nid. On n'a pas trouvé. On a regardé au

restaurant la Terrasse parce qu'il y a pas mal d'arbres. Là non plus. Et nous, c'est la lumière sous le porche, qu'on a une quinzaine de frelons. On a mis un piège. Et les tue."

Yvan HUTCHINSON : "OK, on va signaler ça, on va regarder."

Julie TYBOU : "Je ne sais pas si c'est chez eux."

Yvan HUTCHINSON : "Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Sylvie ?"

Sylvie VAN EECKE : " Est-ce qu'on peut faire un point par rapport au dernier Conseil ? Ce qui avait été évoqué, voir un petit peu l'avancement."

Yvan HUTCHINSON : " Oui."

Sylvie VAN EECKE : "On peut comme ça ? Par rapport au PLU, est-ce qu'il y a des nouvelles des modifications qu'on avait actées ?"

Yvan HUTCHINSON : "Alors ce n'est pas que je veux raccourcir ta liste, mais entre le 9 juin et aujourd'hui, il n'y a pratiquement rien dans le dossier MEL qui a bougé. Si ce n'est les travaux."

Sylvie VAN EECKE : "OK. L'exonération du loyer du garage de ce Monsieur qui n'avait pas pu profiter de son garage. On attendait les remboursements de l'assurance. On en est où ?"

Stéphanie GELOEN : "on a envoyé le décompte à l'assurance. On attend"

Sylvie VAN EECKE : "L'occupation de la salle Perceval, vous deviez voir la directrice de la crèche ?"

Yvan HUTCHINSON : " Il faut qu'on prenne rendez-vous."

Arnaud MARQUE : "" Il faut qu'on prenne rendez-vous."

Sylvie VAN EECKE : "D'accord. Du coup, le sous compteur des compteurs, ça a été mis en place quand même ou pas ?"

Stéphanie GELOEN : "Alors on a eu des devis d'ENGIE qui ont été signés. Et demain, il y a un électricien qui passe parce qu'on doit d'abord faire des travaux. Et ensuite Enedis intervient. On avance."

Arnaud MARQUE : "Ça a avancé".

Sylvie VAN EECKE : "Mais le rendez-vous pour le loyer et la renégociation du bail"

Yvan HUTCHINSON : "On va le faire début septembre."

Sylvie VAN EECKE : "La salle Saint Laurent : des retours suite aux locations puis à la mise en place du niveau sonore plus bas... "

Pascal VANDEN DORPE : "Aucun problème."

Yvan HUTCHINSON : "An a eu un été assez calme."

Arnaud MARQUE : "Est-ce que ça a été lié à ça. Où est-ce qu'on a eu à faire à des gens civilisés ?"

Pascal VANDEN DORPE : "Il y a une prise de conscience qui est faite quand même à chaque location."

Yvan HUTCHINSON : « J'ai eu très peu de remarques par mail, ça a été assez agréable cette année. Je touche du bois. Gens du voyage, un certain nombre de choses... ça a été un peu plus calme."

Sylvie VAN EECKE : "C'est pour cela que j'ai demandé s'il y avait eu des informations par rapport à ça.

Et justement par rapport à la salle Saint Laurent, vous vous souvenez que le débat avait été relativement long sur le règlement. Est-ce qu'on pourrait reprendre une diffusion des comptes rendus de commissions. Quand il y a une commission qui se réunit, est-ce qu'il y a un compte rendu qui peut être envoyé à chaque élu ?

Pascal VANDEN DORPE : "Ah d'accord."

Sylvie VAN EECKE : "De façon à ce qu'on soit un peu chacun au courant. Et puis, s'il y avait des choses en amont avant un conseil peut-être faire des remarques simplement."

Pascal VANDEN DORPE : "On le fait en commission environnement, mais on ne s'est pas réuni depuis un petit moment."

Sylvie VAN EECKE : "Ah mais je ne parle pas que de cette commission-là. Je parle de toutes les commissions. Est-ce que faire un petit compte-rendu après une commission pour informer tout le monde pour qu'on ne tombe pas des nues en Conseil. Et que ça ne perdure pas tant qu'on a des questions. C'est juste pour gagner du temps. A défaut d'avoir de l'argent. "

Yvan HUTCHINSON : "Moi je n'ai pas de problème."

Sylvie VAN EECKE : "Petite question au sujet du café de Prêmesques, Vous avez des nouvelles ?"

Yvan HUTCHINSON : "Oui, ça avance plus que bien. Puisqu'aujourd'hui un repreneur est positionné. Il est tombé sur un accord avec le propriétaire. Maintenant, il reste, parce qu'aucun dossier n'est simple, il reste un petit adage : il n'y a plus de licence IV. Donc aujourd'hui, le futur propriétaire doit faire une formation préfectorale. C'est la loi. Qui ensuite lui donnera potentiellement la possibilité d'acheter une licence IV. En l'occurrence, les travaux devraient démarrer au mois d'octobre. Il y a pas mal de travaux pour faire quelque chose de bien. Pour une ouverture prévue fin novembre début décembre."

Julie TYBOU : "Donc ça reste pareil ?"

Yvan HUTCHINSON : "Plutôt une petite brasserie, on va dire. L'esprit bistrot restauration en plus. Une super nouvelle ! Mais on avait déjà l'info au mois de juin. Mais il n'était pas encore tombé d'accord avec le propriétaire. Ils sont tombés d'accord mi-juillet. Je les ai reçus la semaine dernière. Il y a ce problème de licence mais qui devrait pouvoir se résoudre. Alors ils étaient un peu inquiets parce que des licences IV au mois de juillet et août il n'y en a pas beaucoup à vendre. Et surtout, ils étaient à vendre à des prix stratosphériques."

Arnaud MARQUE : "Il y en avait une à Lille en août à 60 000€."

Yvan HUTCHINSON : "Ca fait quand même un peu cher. Alors qu'au mois de juillet, il y en avait 4 à vendre qui étaient entre 6 et 8000€. Ce n'était quand même pas le même prix. Donc, évidemment sur leur budget, ça les a un peu effrayés. Néanmoins, s'ils sont pris par ce sujet-là, ils ont la possibilité d'en louer. On ne savait pas que cela existait. Il est donc possible de louer une licence IV. Et à défaut aussi, il pourrait démarrer l'exploitation en licence III. Je vous rappelle que la licence III va grosso modo jusqu'à 18° pour l'alcool. Donc on n'a pas les alcools forts mais ils peuvent démarrer avec une licence III. Ce qui leur permet de vendre jusqu'à du champagne ou même voire des vins cuits, et attendre qu'une licence IV se vende. Donc du coup, ils sont plutôt rassurés."

Julie TYBOU : "Ils vont faire tabac ?"

Yvan HUTCHINSON : "Alors a priori, puisque ça reste leur projet. Il n'y aurait plus de tabac, plus de jeux."

Christine LEFEBVRE : "Ce sont des gens d'où ?"

Yvan HUTCHINSON : "De Prêmesques".

Christine LEFEBVRE : "On les connaît ?"

Yvan HUTCHINSON : "Oui vous les connaissez bien. Tout le monde doit les connaître."

Sylvie VAN EECKE : "Et une dernière encore. Le projet de la pharmacie ?"

Yvan HUTCHINSON : "Celui-là, il n'a pas beaucoup bougé."

Arnaud MARQUE : "Ils ont acheté par contre. Ils ont acheté le hangar."

Sylvie VAN EECKE : "D'accord".

Yvan HUTCHINSON : "Eux sont dans la phase architecte, chiffrage travaux, bancaire. Ils sont plutôt dans cette phase-là."

Julie TYBOU : "Cela veut dire que la pharmacie va déménager ?"

Yvan HUTCHINSON : "Oui. Mais c'est surtout pharmacie au rez-de-chaussée avec 6 cellules de cabinets médicaux à l'étage, évidemment en PMR, avec accès ascenseur... C'est un beau projet."

Christine LEFEBVRE : "Il y aura des nouveaux médecins ou pas ?"

Arnaud MARQUE : "Ils en ont recherché."

Yvan HUTCHINSON : "C'est un beau projet, mais ça fait longtemps qu'on a envie d'un espace médicalisé à Prêmesques, par contre quid du stationnement puisqu'une piste cyclable va passer à cet endroit-là. Et que le stationnement aux alentours avec la rue de l'Egalité n'est pas hyper extensible. Donc ils sont en train de regarder avec le parking en face et éventuellement en lien avec le propriétaire et la MEL si on ne peut pas aménager un espace. Ce serait l'idéal."

Stéphane MOUVEAUX : "Il a réussi à vendre sa ferme Olivier BRAME ou pas du tout ?"

Yvan HUTCHINSON : "Non, je n'ai pas de nouvelles de ce dossier-là. Alors le dernier point sur la pharmacie, ce ne sera pas trop la partie architecturale travaux qui risque d'être le plus long. C'est dès qu'on doit bouger une pharmacie, on doit obtenir l'accord de l'agence régionale de santé et de diverses autorités publiques. Ça, c'est finalement le plus long. Donc il faut bien caler. On m'a annoncé un délai à 2 ans d'ouverture. Ça me paraît très long, mais je pense que ce sera moins que cela. C'est un très beau projet."

Julie TYBOU : "On peut choisir ce qu'on veut dans le cabinet ?"

Yvan HUTCHINSON : "Ah non, je pense que c'est elle qui va le faire. Il y a la question du transfert des infirmières ou pas. De toute façon, elle a rencontré toutes les professions médicales de la commune."

Arnaud MARQUE : "Elle, elle souhaite que cela soit diversifié. Elle a aussi intérêt. Et ceux qui vont venir s'y installer ; ils vont aussi s'installer si c'est diversifié. C'est un intérêt commun ».

Christine LEFEBVRE : "Et pour le stationnement, ça ne va pas être compliqué ?"

Yvan HUTCHINSON : "Le stationnement est un vrai sujet."

Julie TYBOU : "Quand on rentre dans le hangar, il y a de la place. Non ?"

Christine LEFEBVRE : "S'il y a la pharmacie, il n'y aura plus de place. Devant c'est le trottoir, tu ne peux pas te garer."

Yvan HUTCHINSON : "Le parking en face est sur saturé en temps normal."

Julie TYBOU : "Ils pourront se garer au parking de la Terrasse."

Yvan HUTCHINSON : "C'est un parking privé."

Christine LEFEBVRE : "Elle se met là pour avoir plus de passage. Elle se met là pour avoir plus de clients de passage ?"  
Yvan HUTCHINSON : "Oui, c'est une question de visibilité pour elle. Aujourd'hui, parce qu'on n'a pas la présence d'esprit de tourner au niveau de la boulangerie pour trouver une pharmacie même avec la signalétique. Elle va être beaucoup plus visible. Mais on va dire si elle a 6 praticiens à l'étage qui ont des rendez-vous toutes les x minutes ou x heures ça fait déjà du monde. Plus ceux après descendent du rdv qui vont chercher leur traitement."

Arnaud MARQUE : " Ah mais ils n'ont qu'à mettre des racks à vélo, les gens n'ont qu'à y aller à vélo. Il y a une belle piste cyclable qui arrive juste là."

Yvan HUTCHINSON : "Vous voyez, ici, c'est un très bon exemple, c'est un très beau projet d'intérêt communal. On les accompagne à fond, on aime bien. Mais attention aux riverains, aux nuisances que cela va générer et au bazar que cela va faire en termes de flux routier. C'est quand même à travailler cela."

Stéphane MOUVEAUX : "Et le bâtiment actuel de la pharmacie, qu'est-ce qu'il va devenir ?"

Yvan HUTCHINSON : "Ils ne savent pas encore. Ils sont propriétaires."

Stéphane MOUVEAUX : "Peut-être un commerce ?"

Yvan HUTCHINSON : "Ce serait idéal."

Arnaud MARQUE : "Oui, s'ils trouvent. Mais peut-être qu'ils vont le remettre en maison."

Yvan HUTCHINSON : "Ce sera peut-être transformé en usage habitation. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?"

Sylvie VAN EECKE : "Non, c'est bon, j'ai fini. J'ai peut-être abusé ?"

Yvan HUTCHINSON : "Non."

Arnaud MARQUE : "Petite communication. Comme vous le savez, les comptes des collectivités sont scrutés de très près et regardés à la loupe. La direction des finances publiques a mis en place un indice de performance comptable qui s'appelle l'IPC. Cela porte sur 12 items. Les choses sont analysées, regardées pour voir comment sont tenus nos comptes. L'indice de la performance comptable de la commune de Prêmesques pour l'année 2022 est de 100/100. À titre de comparaison, il est de 81/100 sur l'ensemble des communes du territoire de la France et 80/100 sur l'ensemble des communes du département du Nord. Donc je voulais en profiter parce que ce n'est pas moi, c'est Stéphanie, donc je voulais en profiter pour la remercier, la féliciter de cette bonne performance."

Sylvie VAN EECKE : "Et du coup, on a une prime à Prêmesques ? Ça rapporte quelque chose ?"

Yvan HUTCHINSON : "Le Conseil est fini, n'oubliez pas le forum des associations. Ludovic n'est pas là pour faire les annonces habituelles. Mais n'oubliez pas le forum des associations qui a lieu le 9 septembre."

La séance est levée à 20h35

**Le secrétaire de séance**  
**Guy DUBOIS**



**Le Maire**  
**Yvan HUTCHINSON**

